

L'ESSENTIEL

■ La Réserve citoyenne de l'éducation nationale, lancée le 12 mai 2015, offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires ; elle est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile
<http://www.education.gouv.fr/pid32003/la-reserve-citoyenne.html>.

■ 4 660 personnes se sont préinscrites depuis le 11 janvier pour devenir réservistes ; les deux tiers des préinscriptions sont d'ores et déjà complétées et validées ; les autres candidatures sont examinées et validées au niveau académique. Les référents académiques « Réserve citoyenne » désignés par les recteurs assurent l'information et la communication autour de ce projet national pour lequel des institutions publiques et privées labellisées « Ambassadeurs de la Réserve citoyenne » sont mobilisées à nos côtés.

■ À partir du mois de septembre, la Réserve citoyenne se déploiera sur l'ensemble du territoire pour permettre des interventions de réservistes en classe. Les enseignants seront sensibilisés lors de la journée de prérentrée et dans les académies, des manifestations seront organisées par les rectorats autour de la Réserve citoyenne.



À la suite de la Grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 12 mai 2015, une Réserve citoyenne de l'éducation nationale pour permettre à tous les citoyens volontaires d'accompagner les enseignants pour mieux transmettre aux élèves les valeurs de la République. Des actions ont commencé à se mettre en place au premier semestre sur le terrain. Elles se développeront dans toutes les académies à partir de septembre.

Les missions et le fonctionnement de cette réserve sont précisés par la circulaire du 12 mai 2015. Elle préfigure d'autres formes de réserve publique comme prévu lors du comité interministériel d'« Égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015.

Pourquoi créer une Réserve citoyenne de l'éducation nationale ?

La Réserve citoyenne est une réponse à la volonté d'engagement qui s'est exprimée chez les français après les attentats de janvier 2015 pour accompagner l'École. Elle permet aux enseignants de solliciter des personnes volontaires pour mettre leurs compétences et leur expérience au service de la transmission des valeurs auprès des élèves. La Réserve citoyenne repose sur un engagement individuel qui peut s'inscrire en complémentarité d'un engagement associatif ou de service civique.

Pour l'institution scolaire, la mise en place d'une Réserve citoyenne de l'éducation nationale permet de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer en classe les enseignements et les activités éducatives en direction des élèves. Les collectivités territoriales pourront faire appel à ces réservistes dans le cadre d'activités périscolaires. 80 % des réservistes ont ainsi manifesté le souhait d'intervenir aussi sur le temps périscolaire.

Comment fonctionne-t-elle ?

La Réserve citoyenne de l'éducation nationale est un dispositif national. Une application unique <http://www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr/> permet à toute personne majeure qui le souhaite de s'inscrire à la Réserve citoyenne.

Les manifestations d'intérêt sont validées par les recteurs auprès desquels des référents « Réserve citoyenne » formés ont été nommés. Ils assurent l'examen des candidatures pour garantir que la moralité des candidats est irréprochable (notamment, contrôle du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles) et leur capacité à s'inscrire dans un projet pédagogique. Chaque réserviste signe la charte d'engagement qui définit les principes d'intervention en classe.

Les directeurs d'école, les inspecteurs de circonscription et les chefs d'établissement ont accès à la liste des réservistes qui sont disponibles pour intervenir aux côtés des enseignants en classe.

Un projet fédérateur pour les partenaires de l'École

Au niveau national, la Réserve citoyenne suscite une forte adhésion de la part d'institutions qui souhaitent promouvoir son développement et encourager leurs salariés, leurs adhérents ou leurs partenaires à s'inscrire dans cette démarche participative.

Une douzaine de grandes institutions se sont déjà engagées à être les « Ambassadeurs de la Réserve citoyenne » (réseau français des villes éducatrices, École nationale d'administration, Conférence des présidents d'université, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Cnous, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des Francas, Cemea, Association des petites villes de France, Mutuelle générale de l'éducation nationale, Fédération nationale des sapeurs pompiers, Association des membres de l'Ordre des palmés académiques). Des personnalités se sont également engagées pour la Réserve citoyenne : Beate et Serge Klarsfeld, Latifa Ibn Ziaten, Robin Renucci, etc. D'autres institutions et personnalités nous rejoindront à partir de septembre.

Dans chaque académie, cette mobilisation pour la réserve est animée par le référent académique, nommé par le recteur. Il assure l'information sur la réserve auprès des personnels et mobilise les partenaires pour faire connaître la réserve et encourager les inscriptions en assurant une diversité de profils et de compétences. Il assure le lien avec les collectivités sur ce sujet.

Une mobilisation en faveur de la Réserve citoyenne à la rentrée 2015

En amont de la rentrée scolaire, les recteurs et IA-Dasen, chefs d'établissement et directeurs d'école seront mobilisés pour que, dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées, la Réserve citoyenne soit présentée lors de la journée de prérentrée et que les enseignants soient encouragés à recourir aux réservistes.

Les enseignants recevront également dans les premiers jours de septembre un message personnel les invitant à conduire une réflexion sur l'utilisation de la réserve, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique qui se met en place à la rentrée.

Partout dans les académies, des manifestations seront organisées par les rectorats autour de la Réserve citoyenne pour que ce grand projet national se concrétise dans les territoires. Les ambassadeurs de la réserve seront associés à ces manifestations.